

Saison 2016/2017

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de printemps (AD)

Lieu : Aula du Gymnase Biel-Seeland, Ländtlistrasse 12, 2503 Bienne
Date : Samedi, 4 mars 2017
Heure : 14h05 – 16h35
Présidence : Nicolas Imhof, Président STT
Vérificateurs du scrutin : Jean-Marc Wichser (membre d'honneur), Markus Jutzi (NWTTV) et Pascal Giroud (comité LN)
Voix : 356
Majorité absolue : 179 voix
Majorité 2/3 : 238 voix
Procès-verbal : Barbara Eichenberger, Administration finances et personnel STT

Le Président STT, Nicolas Imhof, ouvre l'AD de printemps à 14h05.

C'est avec plaisir que les membres d'honneur Anton Lehmann, Jean-Marc Wichser et Walter Ziörjen sont salués.

Hansueli Gerber (représentant MTTV) allume la bougie STT, symbole d'un déroulement digne de l'assemblée.

Le Président présente les membres du DCC. N. Imhof salue en outre les membres du CC présents, les collaborateurs STT ainsi que tous les présidents des commissions et tous les fonctionnaires STT.

Jean-Marc Wichser (membre d'honneur), Markus Jutzi (NWTTV) et Pascal Giroud (LN) assument la fonction de vérificateurs du scrutin.

Vérification du scrutin

AGTT : 32	ANJTT : 21	ATTT : 5	AVVF : 62
MTTV : 57	NWTTV : 54	OTTV : 88	TTVI : 24
Membres CC : 10	Président d'honneur : 0	Membres d'honneur : 3	

Total : 356 (Majorité absolue : 179 / Majorité 2/3 : 238)

L'invitation à l'AD de printemps avec l'indication de l'ordre du jour a été envoyée dans les délais selon l'art 3.2.11 des statuts. L'assemblée peut en outre valablement délibérer puisque la condition stipulée dans l'art 3.2.5 exigeant la représentation d'au moins 2/5 des voix est remplie.

1. Propos introductifs du président

N. Imhof s'adresse à l'assemblée avec une rétrospective. Pour commencer, une minute de silence est respectée en mémoire de Pierre-Yves Baumann.

N. Imhof donne des informations sur l'évolution des projets majeurs du CC et du DCC depuis l'assemblée des délégués d'automne. Il parle des principales activités et des succès réalisés au niveau du sport d'élite et du sport de loisirs ainsi que de l'organisation des matchs de qualification pour les CE à Macolin. En outre il indique qu'il a pris l'initiative de réunir les fédérations olympiques suisses de classe 4 et 5 en vue de mener une action pour une meilleure reconnaissance par Swiss Olympic afin d'obtenir un plus important soutien financier. 7 des 9 fédérations concernées ont accepté de co-signer un courrier commun au Comité exécutif de Swiss Olympic en ce sens.

N. Imhof propose de traiter le point 9 avant le point 3 de l'ordre du jour. L'assemblée approuve cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière AD

Le procès-verbal de l'AD d'automne du 24 septembre 2016 à Ittigen est approuvé à l'unanimité par l'assemblée et des remerciements sont adressés à son auteur, Annina Häusli.

9. Bilan du concept Sport d'élite „Top 100“

N. Imhof tire le bilan du concept Sport d'élite „Top 100“. Il explique les améliorations au niveau du classement de nos joueurs nationaux. PISTE a également largement contribué à la promotion du tennis de table au niveau du Sport d'élite.

En ce qui concerne les entraînements dans les centres d'entraînement, l'objectif initial (35 entraînements avec 10 joueurs chacun) n'a pas pu être atteint. Cela s'explique partiellement par le niveau ou la motivation des joueurs du cadre et par la disposition des joueurs et des clubs à verser une contribution pour les entraînements dans les centres d'entraînement.

N. Imhof explique en détails tous les objectifs figurant dans le concept Sport d'élite (objectifs principaux et secondaires avec des priorités 1, 2 et 3) qui ont été atteints, partiellement atteints ou pas atteints et aborde plus précisément les finances. Pour finir, il tire un bilan de l'ensemble du concept, y ajoute aussi les réactions de Swiss Olympic et explique les objectifs 2017 – 2020.

Jean-Pascal Stancu (AGTT) remercie N. Imhof pour sa présentation. Le problème était déjà connu durant son mandat. Il propose de créer une commission sous la direction du Chef Marketing et communication afin d'élaborer un concept de sponsoring concret.

Le nombre des licences diminuera très probablement aussi à l'avenir. C'est pour cette raison et aussi en raison des offres dans le domaine du sport et de la perte au niveau de la relève en tennis de table, qu'il faut impérativement agir en matière de sponsoring.

N. Imhof prend position et renvoie au point 10 de l'ordre du jour „Élection Chef Finances“. Comme déjà indiqué dans le portrait de Ramon Sprecher, celui-ci souhaite notamment s'occuper de ce thème. Il est en outre aussi important de pouvoir continuer à organiser le STTOL et cela sera seulement possible avec des sponsors.

Claude Diethelm (OTTV) prend position sur la démission d'Elia Schmid. En novembre, Elia avait encore expliqué qu'il souhaite progresser au niveau international et deux semaines plus tard, il a soudainement annoncé sa démission. C. Diethelm veut savoir ce que cette démission a eu comme conséquence chez STT et ce qui est entrepris pour contrer cela.

G. Silberschmidt confirme qu'il avait été confronté de la même manière avec cette nouvelle désastreuse que l'on ne pouvait pas prévoir ni éviter. Deux semaines avant la démission, G. Silberschmidt avait encore discuté avec Elia de la planification comme joueur professionnel jusqu'en 2020. Lors de la journée des entraîneurs début 2017, on se penchait sur le sujet comment les entraîneurs et STT peuvent mieux accompagner les joueurs d'élite.

N. Imhof ajoute qu'il a discuté avec l'entraîneur national et que celui-ci lui a dit que d'autres pays, p.ex. la Croatie, avaient déjà été confrontés à la même situation. La démission d'Elia n'aura aucune influence sur la classification chez Swiss Olympic.

3. Approbation du budget 2017/2018

S. Gries explique quelques points généraux du budget annuel 2017/18 et donne des informations grossières sur les recettes et dépenses budgétisées. On s'attend à un petit bénéfice annuel de CHF 2'700.

Claude Diethelm (OTTV) demande si les CHF 10.00 sont toujours consacrés à Click-TT. Il voudrait que les délégués puissent consulter tout le plan comptable.

S. Gries explique qu'une partie est toujours investie dans Click-TT et que le CC recevra le plan comptable à quatre chiffres.

Markus Steinmann (OTTV) est de l'avis que – conformément à ce que l'on avait discuté lors de la séance du CC de hier – l'on est sur la bonne voie. Mais il faudrait adapter le titre. Les CHF 10.00 devraient être divisés. Proposition : CHF 7.00 pour Click-TT et CHF 3.00 pour le Sport de loisirs.

S. Gries explique que les CHF 10 font partie de la contribution globale des membres qui n'est pas répartie particulièrement dans le budget. Mais on consigne que ce montant qui représente environ CHF 53'000 (avec 5'300 licenciés et CHF 10 par licence) doit être utilisé en partie (CHF 30'000) pour la maintenance, le support et les développements de click-tt et en partie (CHF 23'000) pour le personnel à l'office central dans le domaine du Sport de loisirs. Le taux d'occupation y relatif a déjà été approuvé par l'AD il y a une année (mars 2016) et doit être maintenu.

Claude Diethelm (OTTV) explique que les archives font désormais partie des biens culturels suisses. Il souhaite savoir ce qu'un club devra payer quand il aura besoin de quelque chose de l'archive.

S. Gries explique qu'actuellement, on ne peut encore rien dire à ce sujet.

En ce qui concerne Click-tt, Bernard Clot (AVVF) ajoute qu'il manque encore des traductions et que le programme présente aussi encore des erreurs.

S. Gries explique que le développement du produit est certes terminé mais qu'il y a toujours des erreurs à corriger. La correction des erreurs n'entraîne évidemment pas de coûts supplémentaires pour STT. Les coûts qu'il faudra continuer à payer sont ceux pour la maintenance générale, les mises à jour, le support ainsi que pour les développements futurs et les adaptations.

Christian Foutrel (ZZ Lancy) demande à quel point le développement pour les tournois a avancé.

S. Gries répond que le programme Tournoi est encore en suspens.

Les délégués approuvent par une grande majorité le budget 2017/18 qui prévoit un bénéfice de CHF 2'700.00.

4. Fixation des contributions saisonnières STT

4. Proposition DCC : cotisations saisonnières, art. 1.1 RF STT

N.Imhof retire la proposition. Lors de la séance du CC de hier, trois associations se sont prononcées majoritairement contre. Le projet aurait probablement été accepté aujourd'hui, mais avec une majorité qui n'aurait pas été suffisante pour donner une vraie légitimité au projet. A la demande des AR, le DCC va donc expliquer le projet aux clubs et sonder leur intérêt pour la création d'un Forum.

5. Approbation des statuts

5.1 Proposition DCC : caractère obligatoire de la charte d'éthique et du code de conduite; art. 4 des statuts

Selon les consignes de l'organisation faîtière Swiss Olympic, la charte d'éthique doit être ancrée dans les statuts des associations membres. N. Imhof explique le nouvel article.

Les délégués approuvent la proposition du DCC avec 351 oui contre 0 non et 5 abstentions.

6. Approbation du règlement sportif

6.1. Proposition du CTT Lancy : Double licence dans les championnats régionaux, art. 11.3.5 RS STT

Double licence dans les championnats régionaux : les joueurs peuvent participer à des Championnats régionaux de la même série dans deux pays.

6.1.a Contre-proposition de l'AVVF, de l'AGTT et de l'ANJTT

Limitation de cette règle à des joueurs qui sont domiciliés en Suisse et qui ont une autorisation de séjour et de travail en Suisse.

Le premier vote oppose la proposition à la contre-proposition. La contre-proposition obtient la majorité de voix. La contre-proposition est ensuite opposée au statu quo.

La proposition de l'AVVF, de l'AGTT et de l'ANJTT est approuvée avec 199 voix.

6.2 Proposition du TTC Dübendorf-Volketswil : Introduction d'une deuxième licence pour le Championnat national et régional par équipes, art. 11 ss RS STT

Proposition d'introduire une autorisation de jouer dans un deuxième club pour une autre série; p.ex. pour le club A dans la série Messieurs élite et pour le club B dans la série Messieurs O40. Les Dames peuvent en plus jouer dans le club des Dames.

La proposition du TTC Dübendorf-Volketswil est rejetée par une grande majorité.

6.3 Proposition du TTC Neuhausen : Autorisation de jouer et forfait lors des Championnats par équipes, art. 50.1.7 RS STT

Les joueurs qui arrivent trop tard dans la ligue régionale peuvent disputer les matchs suivants. Si le troisième joueur arrive après le début de la rencontre, il peut jouer dès son arrivée.

L'assemblée approuve la proposition du TTC Neuhausen avec une grande majorité.

6.4 Proposition de l'OTTV : Alignement des joueurs titulaires et des joueurs remplaçants lors des Championnats par équipes, art. 50.4 RS STT

Si un joueur qui n'a pas été inscrit nominativement selon l'art. 50.4.6 s'aligne dans une équipe de la plus basse ligue, il devient joueur titulaire de cette équipe dès son premier alignement.

L'assemblée approuve la proposition de l'OTTV avec 353 oui contre 3 non et 0 abstentions.

6.5 Proposition du TTC Neuhausen : Traitement des résultats et calcul des points des résultats des compétitions, art. 140.3 des dispositions complémentaires du RS STT

Toutes les victoires et les défaites saisies sont comptabilisées, y compris les résultats obtenus par forfait pour autant qu'au minimum un point du match concerné ait été joué. Cela s'applique aussi aux matchs qui ont été abandonnés pour raison de blessure.

L'assemblée approuve la proposition du TTC Neuhausen avec une grande majorité.

6.6 Proposition de l'office central STT : Mode de déroulement du tour final des Championnats par équipes Jeunesse, art. 540 des dispositions complémentaires du RS STT

La commission du sport STT a élaboré une proposition pour le tour final des Championnats par équipes Jeunesse avec laquelle

- La participation n'est pas réservée exclusivement aux Champions régionaux, mais permet à (au moins) deux autres bonnes équipes d'y participer
- Toutes les équipes jouent le samedi et le dimanche
- Toutes les équipes jouent en tout 6 matchs; à l'exception des deux dernières équipes qui jouent aussi les deux jours, mais qui disputent seulement 5 matchs.

L'assemblée approuve la proposition avec 353 oui contre 0 non et 3 abstentions.

6.7 Proposition du TTC Zürich-Affoltern : Mode de déroulement du tour final des Championnats par équipes seniors, art. 550 des dispositions complémentaires du RS STT

La proposition prévoit les modifications suivantes pour le tour final des Championnats par équipes seniors :

- En cas de participation de plus de 5 équipes, il y a des matchs de demi-finale et de finale clairement définis qui se jouent selon le principe de l'élimination directe.
- Cela permet de limiter le nombre de matchs d'un joueur à 15 simples et à 5 doubles.

L'assemblée approuve la proposition du TTC Zürich-Affoltern.

7. Approbation du projet „Structure de l'assemblée des délégués “

N. Imhof présente brièvement le projet "Structure de l'assemblée des délégués" qui avait déjà été thématiqué lors des dernières assemblées des délégués.

Le DCC est de l'avis que la date de l'AD ou le fait de remplacer l'une des deux AD par une assemblée technique ne change pas grand-chose pour le succès de STT.

Claude Diethelm (OTTV) fait remarquer que le succès de STT est de la responsabilité du Chef Sport d'élite. L'organisation d'une assemblée technique avait fait ses preuves durant trois quarts d'un siècle. Suite à la suppression de l'assemblée technique, les questions techniques avaient été traitées dans le cadre de l'AD.

Christian Foutrel (ZZ Lancy) rejoint cet avis.

Jean-Marc Wichser (membre d'honneur et président de la commission des statuts et règlements) ne partage pas cet avis. Avec l'assemblée des délégués actuelle, les délégués ont notamment pris conscience que les points techniques du règlement font aussi partie du tennis de table et qu'il faut également les discuter dans le cadre de l'assemblée des délégués.

S. Gries fait remarquer que cela est désormais la troisième AD qui traite ce sujet et suggère de passer au vote. Au sein du DCC, la question avait été discutée à de nombreuses séances. Pour finir, le DCC est de l'avis que les propositions techniques peuvent aussi être traitées efficacement lors d'une assemblée des délégués à condition que les propositions soient bien élaborées et qu'elles aient été discutées dans les régions avant l'AD.

Avant d'opposer les variantes les unes aux autres, il faut d'abord voter si une modification selon les 5 variantes proposées est souhaitée ou s'il faut maintenir le statu quo.

L'assemblée décide par une grande majorité de maintenir le statu quo.

8. Approbation d'autres propositions

N. Imhof se réjouit qu'avec Ramon Sprecher, on ait trouvé un candidat pour la fonction Chef des finances.

Ramon Sprecher se présente à l'assemblée en expliquant ses motivations.

C'est avec de chaleureuses applaudissements que l'assemblée élit Ramon Sprecher comme membre du DCC et comme Chef des finances.

10. Divers

S. Gries présente le travail de stage de Daria Lehmann qui traite du bénévolat en tennis de table et invite les délégués à consulter la nouvelle rubrique "Bénévolat" sur le site internet STT où un lien permet de visionner un film.

P. Giroud (président LN) présente brièvement les modifications qui ont été discutées et approuvées le matin dans le cadre de l'ALN.

Une pâtisserie en forme de raquette de tennis de table est remise à chaque délégué par le CO des Championnats suisses en guise de cadeau.

N. Imhof clôt l'AD à 16h35 et Hansueli Gerber (MTTV) éteint la bougie STT pour mettre un terme à l'AD. Les délégués sont invités à l'apéro dans la salle de sport.

Pour le procès-verbal :

Swiss Table Tennis

Administration Finances et Personnel STT



Barbara Eichenberger

Va à :

Clubs

Comité Central

Présidents et membres d'honneur

Fonctionnaires / associations faitières